



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse -
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
<http://snpespjj-fsu.org/>
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris le, 21 janvier 2019

Situation des personnels administratifs et techniques de la PJJ concernant leur déroulement de carrière :

Les raisons de la colère et l'exigence de la revalorisation statutaire !

Par un tract en date du 17 décembre 2018 (lien suivant.. <http://snpespjj-fsu.org/Situation-des-personnels-administratifs-et-techniques-de-la-PJJ-Mobilisons-nous.html>), le SNPES-PJJ/FSU a lancé une campagne en direction des personnels de la filière administrative et technique afin de faire valoir leurs droits à une véritable reconnaissance statutaire passant notamment par :

- l'intégration des Adjoint.e.s Administratif.ve.s dans le corps des SA,
- la reconnaissance statutaire pour les Secrétaires Administratif.ve.s qui occupent des fonctions équivalentes à celles des attaché.e.s,
- une réflexion pour construire un débouché en catégorie B pour les Adjoint.e.s Techniques qui au quotidien font un travail au-delà des prérogatives de la catégorie C.

Ces revendications sont justes et elles doivent enfin être entendues par le ministère de la Justice.

A ce jour, l'attente des collègues reste forte et les perspectives d'évolution de carrière par le biais de l'avancement sont quasi inexistantes, voire scandaleusement ridicules. On peut ainsi le constater dans le tableau ci-dessous concernant l'avancement au grade d'AA Principal 1^{er} classe sur les quatre dernières années.

Année	Effectifs PJJ promus	%
2015	34 sur 382 Promotions	8,9 %
2016	26 sur 381 Promotions	6,8 %
e2017	2 sur 377 Promotions	0,53 %
2018	7 sur 451 Promotions	1,55 %

Face à un tel bilan, nous ne pouvons qu'être en colère et exiger que la DPJJ fasse le nécessaire pour que les agents puissent bénéficier d'un minimum d'équité. Par ailleurs, nous espérons que dans le cadre du prochain mandat, les syndicats qui siègent aux CAP des corps communs défendront réellement tous les personnels, y compris ceux de la PJJ.

Le SNPES-PJJ/FSU exige que le Secrétariat Général mette en place le plan « RH » avec l'intégration dans le corps des SA pour les AA de la PJJ. Par ailleurs, la question d'une reconnaissance statutaire générale pour l'ensemble de la filière administrative et technique est une urgence.

Pour cela, nous exigeons que l'administration fasse un recensement des situations de « glissement de fonctions » et d'évolution des métiers, notamment sur la base des missions détaillées dans le CREP.

D'ores et déjà, nous faisons le constat que les collègues ont répondu positivement à notre campagne de « reconnaissance statutaire » en nous envoyant en copie la lettre de demande au Secrétariat Général, ainsi que leurs fiches de poste issues du CREP.

Le SNPES-PJJ et la FSU justice appellent l'ensemble des personnels corps communs de la PJJ à faire connaître à leur direction et au Secrétariat Général du ministère de la Justice leur situation et demandent une évolution statutaire qui reconnaisse les missions et la transformation des métiers de la filière administrative et technique.

Il est important que le nombre de demandes soit massif pour faire valoir nos droits à une audience auprès du Secrétariat Général et exiger la mise en œuvre de ce plan. Par ailleurs, lors de l'audience avec la ministre de la Justice le 10 janvier dernier, nous avons dénoncé la situation qui était faite aux personnels administratifs et technique de la PJJ, en appuyant nos revendications sur les courriers que nous avons déjà reçus et les chiffres éloquentes de l'avancement. Nous avons exigé des mesures d'équité en matière d'avancement et d'intégration dans la catégorie B.

A l'écoute sur cette question, la ministre a souhaité être informée de l'évolution de ce dossier.

Nous vous invitons donc à vous saisir de la campagne de revendications concernant la reconnaissance statutaire. Nous communiquons, en pièce jointe, à tous les personnels qui le désirent une lettre type de demande de reconnaissance statutaire et indiciaire à laquelle vous pourrez joindre votre fiche de poste, à défaut la fiche Répertoire Métiers et Compétences ou bien encore le Répertoire Interministériel des Métiers (RIME).

Nous continuons de proposer à chacun et chacune de remplir ce document et de l'envoyer au Secrétariat Général (avec copie au SNPES-PJJ/FSU) pour exiger un plan d'intégration des adjoint.e.s administratif.ve.s dans le corps des SA et une véritable reconnaissance statutaire pour les Secrétaires Administratif.ve.s qui exercent des fonctions d'attaché.e.s, ainsi qu'un débouché en catégorie B pour les adjoint.e.s Techniques.

Pour une véritable reconnaissance statutaire à hauteur des missions exercées, mobilisons-nous toutes et tous ensemble !

